



A Bordeaux, le 2 juin 2026

Monsieur le DASEN de Gironde,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les député·es ont voté lundi 11 mai contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

L'Assemblée Nationale a donc rejeté ces dispositifs dont nous demandons l'abandon et qui ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves en situation de handicap, bien au contraire.

En effet, la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité réduit l'accompagnement des élèves par les AESH en contournant les notifications des MDPH.

Pour les AESH ce dispositif va fortement dégrader des conditions de travail déjà très difficiles. A l'extension du secteur géographique d'intervention à un moment où le prix du carburant s'envole, s'ajoute la multiplication des établissements (de l'école maternelle au lycée) et des profils d'élèves rendant toujours plus compliqué leur accompagnement.

De plus, le duo enseignant·e spécialisé·e / éducateur·trice spécialisé·e conduit à « coacher » les enseignant·es au lieu de prendre réellement en charge les élèves. Le recours à ces personnels pour les PAS a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESMS des personnels nécessaires à leur fonctionnement, participant ainsi à leur démantèlement. Ainsi, les élèves qui devraient être scolarisé·es dans les établissements sociaux et médico-sociaux ne s'y trouvent pas, faute de place. L'urgence est donc de créer tous les postes spécialisés nécessaires dans les écoles et les établissements sociaux et médico-sociaux et de rendre aux RASED les moyens d'assurer leurs missions de prévention et de traitement de la difficulté scolaire.

Les PAS n'ont désormais plus aucune légitimité.

Nous vous demandons donc, lors des prochaines opérations de carte scolaire du mois de juin, d'abandonner la mise en place des PAS et, dans un contexte de suppression massive de postes d'enseignant·es par le gouvernement, d'utiliser les 35 postes dévolus à ces dispositifs dans notre département pour ouvrir des classes, créer des postes de remplaçant·es ou d'enseignant·es spécialisé·es intervenant directement auprès des élèves en situation de handicap ou en difficulté.

L'intersyndicale girondine réaffirme ses revendications :

- Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires
- Maintien et développement des établissements sociaux et médico-sociaux
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH avec 24h pour un temps plein
- Abandon des PIAL et des PAS

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le DASEN l'expression de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale de la Gironde.